DÉPARTEMENT
DE L'OISE

LA VILLE CREIL creil.fr

ARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-11DEL_CM161224-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2024

CONVOCATION
Date : 10 décembre 2024
Affichée le : 10 décembre 2024

Nombre de conseillers :

En exercice :	39
Présents :	30
Votants :	38
Pouvoirs :	8
Absent :	1

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE DE LA VILLE LE :
19 DEC. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :
24 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Étaient présents : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - M. Mohammed EL OUASTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

Absents représentés

Mme MOUSSATEN	Pouvoir à Mme FAZAL
Mme HAMADOUCH	Pouvoir à Mme LAMBRE
Mme PEREZ	Pouvoir à M. BROCHOT
Mme SENET	Pouvoir à M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à M. BOULHAMANE
Mme M'BAYE	Pouvoir à M. KA
M. LUCAS	Pouvoir à Mme MEHADJI
M. FACCHINI	Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents non représentés
M. ZAHRAOUI.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

11 Concession de Service Public (CSP) - centre de vacances Creil Alpes - Présentation du rapport d'activité 2023

■ Rapport de présentation :

Abdoulaye DEME, Adjoint

Par délibération en date du 12 décembre 2022, la Ville de Creil a attribué à la Fédération des OEuvres Laïques de Haute-Savoie, la concession de service public pour la gestion du centre de vacances Creil Alpes situé au 2 chemin de Creil à Arâches (74300).
Conformément à l'article L-1411-3 du code général des collectivités territoriales modifié par l'ordonnance n° 2020-65 du 29 janvier 2016 et à l'article 37 du contrat d'affermage, la Fédération des
Œuvres Laïques de Haute-Savoie a adressé son rapport d'activité pour l'année 2023 qui a été présenté pour avis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).
Ce rapport comprend notamment une partie technique permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ainsi qu'une partie financière permettant l'analyse des dépenses et des recettes de l'exploitation.

Après avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, il est proposé au conseil municipal de prendre acte du rapport 2023 présenté par le concessionnaire en charge de la gestion du centre de vacances Creil Alpes.

■ Le conseil municipal :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1411-3 et L2121-29,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 2 décembre 2024,
Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 3 octobre 2024,
Vu les rapports ci-annexés,
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 23/12/2024
Reçu en préfecture le 23/12/2024
Publié le 24/12/2024
ID : 060-216001743-20241223-11DEL_CM161224-DE

- **Vote**

Votants : 38	Pour : 38	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- **Décide Prend acte :**

Article unique : Prend acte du rapport annuel 2023 du délégataire comprenant le compte-rendu technique et le compte-rendu financier de la gestion du centre de vacances Creil Alpes.

CREIL, le 23 DEC. 2024
Pour extrait certifié conforme,

Sophie DHOURY-LEHNER
Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO (OISE)
Chargée du Projet de Territoire

VILLE DE CREIL

Madame Jessica ELONGUERT
La secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr